



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-318-1

Ottawa, le 31 août 2007

CanWest MediaWorks Inc.
Red Deer et Calgary (Alberta)

Demandes 2007-0968-6, reçue le 29 juin 2007, et 2007-0967-8, reçue le 3 juillet 2007
Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-84
19 juillet 2007

Erratum

1. Le Conseil corrige par la présente le sommaire et le paragraphe 7 de la décision de radiodiffusion CRTC 2007-318.
2. Le sommaire est remplacé par le suivant :

*Le Conseil **approuve** la demande de CanWest MediaWorks Inc. visant à utiliser le canal 44C à Calgary et à changer temporairement le périmètre de rayonnement autorisé de CHCA-TV-1 Calgary, l'émetteur de CHCA-TV Red Deer.*

3. De plus, le paragraphe 7 de la décision de radiodiffusion 2007-318 est supprimé, puisque la décision de radiodiffusion 2007-168 précise la date limite pour la mise en exploitation de l'émetteur de Calgary.

Secrétaire général

Documents connexes

- *CHCA-TV Red Deer – paramètres techniques de l'émetteur de Calgary, décision de radiodiffusion CRTC 2007-318, 20 août 2007*
- *CHCA-TV Red Deer – nouveaux émetteurs à Calgary et Edmonton, décision de radiodiffusion CRTC 2007-168, 8 juin 2007*

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>